

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-04

Objet : Modification des autorisations de programme et crédits de paiement.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

Il a été décidé de mettre en œuvre les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) à partir de 2011 pour gérer une partie des projets d'investissement pluriannuels de la Ville, afin de mieux planifier leur mise en œuvre.

Cette méthode permet de faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et les services sur la faisabilité des projets et elle accroît la visibilité financière en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence sur la programmation et le suivi des grands projets de la collectivité.

Ce nouvel outil doit s'adapter au rythme d'avancement, administratif et physique, des projets. Aussi, après six mois de mise en œuvre, il est proposé de valider les évolutions suivantes :

- Grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles : glissement des 120.000€ de de CP de 2012 vers 2011 pour l'école Pilatre de Rozier, ajout de 150 000€ en 2011 pour l'école Magny Plaine et mise en place d'une ligne de 75.000€ pour les Acacias.
- Programme d'efficacité énergétique des écoles : glissement des 140.000€ de 2012 vers 2011 pour l'école Pilatre de Rozier.
- Programme d'efficacité énergétique des piscines : nouvelle répartition des CP, soit 300.000€ en 2011, 1.5M€ en 2012, 4M€ en 2013, 700.000€ en 2014, et modification de l'enveloppe d'AP en conséquence à 6.5M€.
- Programme d'efficacité énergétique des gymnases : glissement de 3.5M€ de 2013 vers 2012.

- SMAC Boîte à Musique : reprise de l'historique (réalisations avant AP) et nouvelle répartition des CP, soit environ 2.5M€ en 2011, 6,4M€ en 2012, 2.4M€ en 2013 et mise à jour des prévisions de recettes (3.1M€ sur un programme de 11.6M€).
- Porte des Allemands : reprise de l'historique et glissement des 50.000€ de recettes de 2011 vers 2012.
- Eglises : reprise de l'historique et modification des recettes prévues, soit environ 1.3M€ de recettes sur 2.4M€ pour Notre-Dame, 622.000€ sur 1.4M€ pour St-Martin, 828.000€ sur 1.4M€ pour St-Vincent.
- Place Mazelle : reprise d'historique, glissement de 300.000€ de 2011 vers 2013 et intégration du Boulevard Maginot dans l'opération, pour la porter à un total de 7.04M€.
- Projet urbain Patrotte - Metz Nord : glissement de 270.000€ par moitié vers 2012 et 2013, soit des CP d'environ 600.000€ en 2011, 1.7M€ en 2012, 2.1M€ en 2013 et 2M€ en 2014.
- Opérations structurantes de voirie : retrait du Boulevard Maginot (intégré à l'opération Place Mazelle) et glissements de CP pour la rue des Augustins/Place St Thiébault, la rue du Pont de la Préfecture, celle du Général Dalstein, des Genivaux, de Colombey et la route d'Ars Laquenexy.

Les trois AP suivantes ne font pas l'objet de modifications : Plan Vélo, Médiathèque de la Patrotte, Fonds de concours Mettis.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'amender le règlement budgétaire et financier concernant la gestion des AP/CP, pour tenir compte des modalités techniques d'engagement et des diligences nécessaires aux transferts de crédits.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi ATR du 6 février 1992 ;

VU la délibération du 16 décembre 2010 de mise en place des AP/CP ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle à l'avancée effective des différentes opérations ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'acter les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe 1, comprenant les crédits détaillés.**
- **DE voter le nouveau règlement budgétaire et financier concernant la gestion des AP/CP, en annexe 2, modifié pour tenir compte des modalités techniques d'engagement et des diligences nécessaires aux transferts de crédits.**

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Jean-Michel TOULOUZE,
Conseiller délégué

Service à l'origine de la DCM : Finances

Commissions : des Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0